



## Séminaire ERC

Mise en œuvre de la séquence « éviter – réduire - compenser » en Guyane

6 décembre 2018 de 14h à 18h – Auditorium de la CCIG

### Objectifs du séminaire

Pour les projets susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité, les maîtres d'ouvrage sont tenus d'éviter et d'atténuer les impacts puis, lorsque des impacts résiduels subsistent, de les compenser par la régénération d'une biodiversité au moins équivalente sur d'autres sites : il s'agit du triptyque « éviter – réduire – compenser », ou ERC.

La mise en œuvre de cette démarche, et notamment du dernier volet lié à la compensation, soulève de nombreux questionnements en Guyane : les milieux naturels y sont globalement en bon état de conservation et les sites dégradés susceptibles de faire l'objet d'une compensation sont donc a priori rares. Pour autant, la compensation présente un réel intérêt environnemental, notamment sur la bande littorale, et apparaît comme un véritable levier pour le développement d'une filière de génie écologique (restauration et aménagement de sites naturels). Elle peut également constituer une opportunité pour améliorer l'accueil du public sur des sites naturels encore peu valorisés, contribuant ainsi à l'attractivité touristique du territoire.

Le séminaire est donc destiné à partager avec les socioprofessionnels les premiers travaux sur un cadrage méthodologique, afin d'aboutir à des outils opérationnels qui répondent au mieux aux besoins et attentes des acteurs concernés.

### Public visé

Le séminaire s'adresse à l'ensemble des socioprofessionnels, mais concerne plus particulièrement les catégories suivantes :

- Les maîtres d'ouvrage de projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité
- Les propriétaires de sites susceptibles de faire l'objet d'une mesure de compensation
- Les entreprises de travaux susceptibles d'intervenir en restauration et génie écologique

## Programme détaillé

14h – 14h10	<p><u>Accueil et introduction</u>  <i>Raynald VALLEE, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane</i></p>
14h10 – 14h50	<p><u>Le cadre de l'ERC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la démarche ERC – 15'  <i>Philippe ROGIER, sous-directeur de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques, commissariat général au développement durable (CGDD), ministère de la transition écologique et solidaire</i></li> <li>• Projet de guide méthodologique spécifique à la Guyane – 15'  <i>Anne HERVOUET, cheffe de l'unité cohérence écologique, DEAL</i></li> <li>• Questions et échanges avec la salle - 20'</li> </ul>
14h50 – 15h50	<p><u>Retours d'expérience</u>  Présentation de 2 cas concrets guyanais, par les maîtres d'ouvrage et/ou les opérateurs chargés de la mise en œuvre (présentations de 10mn suivies de questions)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compensation du projet Ariane 6 par la protection et la gestion de la savane des pères  <i>Sandrine RICHARD, expert environnement, service environnement et sauvegarde sol du CNES</i>  <i>Pascal GOMBAULD, directeur général des services, Parc Naturel Régional de Guyane</i></li> <li>• Réduction de l'impact des pistes forestières  <i>Julien PANCHOUT, adjoint au directeur de l'ONF Guyane</i></li> </ul>
15h50 – 16h10	<p><i>Pause (espace cafétéria)</i></p>
16h10 – 16h50	<p><u>Table ronde 1 – Animateur : Thierry MAQUAIRE</u>  Comment faciliter et accompagner la bonne mise en œuvre de la séquence ERC par les maîtres d'ouvrage ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Denis GIROU, directeur de l'EPFA de Guyane</i></li> <li>• <i>Vincent RUFFRAY, bureau d'études BIOTOPE</i></li> <li>• <i>Arnaud ANSELIN, directeur adjoint du Parc Amazonien de Guyane</i></li> </ul>
16h50 – 17h30	<p><u>Table ronde 2 – Animateur : Thierry MAQUAIRE</u>  Quelles perspectives pour l'émergence d'une filière génie écologique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Delphine MIAU, bureau d'études CAEX</i></li> <li>• <i>Mathieu GERARD, CFPPA de Matiti</i></li> <li>• <i>Myriam HIERSO, DIECCTE</i></li> </ul>
17h30 – 17h45	<p><u>Conclusion</u>  <i>Philippe LOOS, secrétaire général pour les affaires régionales</i></p>